

Réunion du Conseil Communal du 17/12/2007

Rapport officiel et en résumé

1. Discussions et votes du budget rectifié de l'exercice 2007 et du budget initial de l'exercice 2008

Le conseil communal arrête avec neuf contre quatre voix le budget rectifié de l'exercice 2007 avec le résultat suivant:

| | service ordinaire | Service extraordinaire |
|-----------------------------------|-------------------|------------------------|
| total des recettes | 19.621.977,97 | 13.037.407,50 |
| total des dépenses | 14.066.954,40 | 19.967.242,00 |
| boni propre à l'exercice | 5.555.023,57 | |
| mali propre à l'exercice | | 6.929.834,50 |
| boni du compte de 2006 | 1.615.442,40 | |
| mali du compte de 2006 | | |
| boni général | 7.170.465,97 | |
| mali général | | 6.929.834,50 |
| transfert de l'ord. à l'extraord. | 6.929.834,50 | 6.929.834,50 |
| boni présumé fin 2007 | 240.631,47 | |

Le conseil communal arrête avec neuf contre quatre voix le budget initial de l'exercice 2008 avec le résultat suivant:

| | service ordinaire | Service extraordinaire |
|-----------------------------------|-------------------|------------------------|
| total des recettes | 21.380.347,00 | 12.420.203,00 |
| total des dépenses | 15.365.493,00 | 18.503.863,00 |
| boni propre à l'exercice | 6.014.854,00 | |
| mali propre à l'exercice | | 6.083.660,00 |
| boni présumé fin 2007 | 240.631,47 | |
| mali présumé fin 2007 | | |
| boni général | 6.255.485,47 | |
| mali général | | 6.083.660,00 |
| transfert de l'ord. à l'extraord. | 6.083.660,00 | 6.083.660,00 |
| boni présumé fin 2008 | 171.825,47 | |

2. Ouverture d'une ligne de crédit en un compte courant de 4.000.000,00 € pour préfinancer les subsides étatiques relatifs à la construction d'infrastructures scolaires, parascolaires, sportives et culturelles au lieu-dit « Kinneksbond » à Mamer

Le conseil communal unanimement décide d'ouvrir une ligne de crédit en un compte courant de 4.000.000,00 € pour préfinancer les subsides étatiques relatifs à la construction d'infrastructures scolaires, parascolaires, sportives et culturelles au lieu-dit « Kinneksbond » à Mamer.

3. Approbation des projet et devis définitifs au montant de 410.000,00 € T.T.C. pour la transformation de la garderie dans l'école de Holzem en une crèche pour 36 enfants âgés de 0 à 36 mois

Le conseil communal unanimement approuve les projet et devis définitifs au montant de 410.000,00 € T.T.C. pour la transformation de la garderie dans l'école de Holzem en une crèche pour 36 enfants âgés de 0 à 36 mois.

4. Approbation du programme de mise en état de la voirie rurale en 2008

Le conseil communal unanimement approuve le programme des travaux de mise en état de la voirie rurale en 2008, dont le coût est estimé à 150.000,00 € T.T.C.

5. Projet de modification partielle du Plan d'Aménagement Général de la commune de Mamer concernant des fonds sis à Mamer, au lieu-dit « Beim Bambësch », présenté par l'administration communale de Mamer et élaboré par le bureau d'études Zeyen et Baumann – vote définitif conformément à l'article 14 de la loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Le conseil communal unanimement approuve le résultat de l'audition des réclamants et approuve définitivement la partie écrite de 2 pages (45 et 46) du dossier soumis pour avis à la commission d'aménagement ainsi que la partie graphique matérialisée par un plan portant la légende «Modification partielle du PAG concernant le reclassement au lieu-dit « Bambësch » à Mamer » Extrait du PAG modifié - échelle 1 :2500 – juin 2007», dessiné par le bureau d'études Zeyen & Baumann et constate que le projet couvre une superficie de 6,1ha s'étendant sur les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Mamer, section B de Mamer-Sud, qui seront classées respectivement de la zone verte et de la « zone d'habitation, secteur de faible densité » en zone d'habitation 1, zone soumise à un plan d'aménagement particulier.

6. Antenne collective de télévision :

a) approbation d'un avenant à la convention du 03/05/1978 avec Eltrona Interdiffusion s.a.

Le conseil communal avec onze contre deux voix approuve un avenant à la convention avec Eltrona Interdiffusion s.a.

b) adaptation du tarif mensuel à 13,19 €/mois à partir du 01/01/2008

Le conseil communal avec onze contre deux voix décide qu'à partir du 01/01/2008 jusqu'au 31/12/2008, il est dû pour chaque foyer alimenté par l'antenne collective de télévision un tarif mensuel pour l'utilisation de l'antenne collective de 13,19 € (treize euros et dix-neuf cents).

7. Affaires de personnel :

a) fixation des effectifs du cadre fermé des carrières hiérarchisées des fonctionnaires communaux pour 2008

Le conseil communal unanimement fixe les effectifs du cadre fermé des carrières hiérarchisées pour l'an 2008.

b) prolongation du service provisoire de M. Jérôme Sonntag, ingénieur-technicien stagiaire

Le service provisoire de M. Jérôme Sonntag, ingénieur-technicien, est prolongé jusqu'au 31/12/2008 en application de l'article 4,3-a de la loi modifiée du 24/12/1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux.

c) versement d'une prime unique en 2007 et 2008 aux employés privés et aux ouvriers communaux

Le conseil communal unanimement décide de verser pour les années 2007 et 2008 une prime unique aux employés privés dont le salaire est calculé d'après les principes régissant les traitements des fonctionnaires communaux, ainsi qu'aux ouvriers communaux.

8. Choix de deux projets de coopération et d'aide au développement à subsidier en 2008 par la commune de Mamer

Le conseil communal unanimement décide qu'en en 2008 les projets suivants sont soutenus par la commune de Mamer, à savoir :

- au plan national l'a.s.b.l. « Stëmm vun der Strooss » et
- au plan international le projet à réaliser en Inde par l'O.N.G. « Action Solidarité Tiers Monde » et son partenaire sur place « Jana Jagaran »;

et que ces projets bénéficient d'une contribution financière de la commune chaque fois qu'une association ou un groupement local prennent l'initiative de leur verser le bénéfice ou partie du bénéfice d'une manifestation;

et de soutenir, dans le cadre de son engagement pour un développement durable, le projet à réaliser en Inde par l'O.N.G. « Action Solidarité Tiers Monde » et son partenaire sur place « Jana Jagaran » à partir de 2008 pour une durée de 3 ans.

9. Création d'une rue Gaston Thorn au site du Lycée Technique Josy Barthel

Le conseil communal unanimement décide de donner le nom « rue Gaston Thorn » à la rue desservant le site scolaire « Tossenbergr » sur lequel se trouve le Lycée Technique Josy Barthel et qui accueillera également la deuxième Ecole Européenne.

10. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux

Le conseil communal entend les communications d'usage de Monsieur le bourgmestre ainsi que les questions émanant des conseillers communaux et remercie Madame Susy

Lentz, conseillère communale démissionnaire au 31/12/2007, de son engagement pour la cause publique.